

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de PLOUDIRY**

Séance du 1^{er} juin 2026

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le

ID : 029-212901805-20260601-2026006040A-DE

Délibération n° 2026-006-040 A

L'an deux mille vingt-six, le **1er juin à 18h45**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la commune de **PLOUDIRY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme QUENTRIC BOWMAN Morgane, Maire.

Date de convocation : 28 mai 2026

Présent(e)s : QUENTRIC BOWMAN Morgane, CAM Jean-Yves, VIGNAUD Jennifer, MERDY Gildas, NEGER Emmanuelle, AILLET Jérôme, CUEFF Rémy, CHEMINOT Patricia, OMER Elodie, LE CORRE Brivael, MORRY Silvia, FORTUN Julie, PRONOST Axel,

Absent(e)s excusé(e)s : SAGER-KLUGHERTZ Armelle (pouvoir à NEGER Emmanuelle), DISARBOIS Rachel (pouvoir à OMER Elodie)

Absent(e)s non excusé(e)s :

Secrétaire de séance : MERDY Gildas

Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs	Votes pour	Votes contre	Abstentions
15	13	2	15	0	

AFFECTATION DU RESULTAT- COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025- BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance et approuvé les résultats du CFU de l'exercice 2025 du budget communal, constate que le CFU présente un excédent d'investissement de 238 642.67 €.

Il est proposé d'affecter ce résultat au chapitre 001 en investissement pour le budget 2026 de la commune.

De même, le CFU présente un excédent de fonctionnement de 99 010, 94 €. Il est proposé d'affecter ce résultat en section d'investissement au compte 1068 du budget communal 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'investissement de 238 642.67 € au chapitre 001 en investissement du budget 2026 de la commune.
- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement de 99 010, 94 € au compte 1068 de la section d'investissement du budget communal 2026

Accord du conseil à l'unanimité des présents et représentés

La Maire,
Morgane QUENTRIC BOWMAN



Le secrétaire de séance,
Gildas MERDY

